



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Chiens d'assistance

Question écrite n° 24247

Texte de la question

M. Patrice Anato interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur la situation des chiens d'assistance en France. Le sondage Odoxa du 24 octobre 2019 commandée par l'association Handi'Chiens rappelait que le rôle des chiens d'assistances était souvent méconnu : trois-quarts des Français les confondant avec les chiens guides. Or au-delà de l'accompagnement des personnes déficientes visuelles, les chiens d'assistances accompagnent des personnes concernées par tout type de handicaps que ceux-ci soient sensoriel, psychique, moteur ou mental. Outre de l'assistance technique, les chiens d'assistance sont utiles également en apportant à leur propriétaire un accompagnement moral et un lien social. Plusieurs problématiques concernent les chiens d'assistance, la première concerne leur accès aux lieux publics car en dépit des instruments réglementaires encadrant l'aide animale, les personnes assistées par ces chiens sont régulièrement confrontées à des refus d'accès aux lieux commerciaux aux chiens d'assistance et chiens de guide. Par ailleurs, le coût de la formation et de l'utilisation des chiens d'assistance : le coût de revient est estimé entre 10 000 et 15 000 euros, or les associations sont nombreuses à appeler l'État à assumer ce coût. En conséquence de quoi, il lui demande de bien vouloir préciser quelle est la position du Gouvernement à ce sujet et de quelle manière ce sujet est traité afin de répondre aux attentes des patients et des associations qui les accompagnent.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Anato](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24247

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 novembre 2019](#), page 9717

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)